

RAPPORT d'ACTIVITE 2014



● **Délégation Départementale du Gers**

36, rue des canaris 32000 AUCH

Tél. 05.62.06.10.41 - Fax 05.62.64.27.11 - dd.32@apf.asso.fr

Bouge les Lignes !

Sommaire

Présentation de l'APF.....	3
✓ L'APF un mouvement national :.....	3
✓ L'APF en quelques chiffres :.....	4
La Charte de l'association.....	4
✓ Le fondement des valeurs de l'association :	4
✓ L'APF revendique :.....	4
✓ L'APF développe :.....	4
✓ L'APF s'engage à assurer :.....	5
✓ L'APF s'oblige :	5
L'APF dans le Gers.....	5
✓ Deux structures :.....	5
✓ Les acteurs de la délégation en 2014 :	5
La délégation départementale du Gers.....	6
✓ Conseil départemental 2012 – 2015 :	6
✓ Présence de la délégation départementale de l'APF du Gers :	7
✓ L'indispensable soutien des bénévoles :	8
Introduction	9
Accueillir et accompagner.....	10
✓ Lien social	10
✓ Rencontres autour de repas.....	10
✓ Groupe de travail sur l'isolement	10
✓ L'atelier « remue-méninges ».....	11
✓ La communication au service du lien social.....	11
✓ Dispositif d'Accueil Associatif Individualisé en Délégation (DAAID).....	12
Revendiquer et représenter	14
✓ Débat public autour de la santé des jeunes.....	14
✓ La délégation de l'APF du Gers se bat pour le Fonds Départemental de Compensation du handicap :.....	14
✓ Précarité et pauvreté :	16
✓ Accessibilité :	16
✓ Respect des personnes et lutte contre la maltraitance:	18
✓ Opération de sensibilisation pendant le festival Jazz in Marciac :	19
✓ Réunion d'information sur la Sclérose En Plaques :	20
✓ Les états régionaux de l'inclusion	21
✓ Intégrer le collectif du quartier du Garros	21
Développer et dynamiser	22
✓ Rencontre des représentants :	22
✓ Assemblée Départementale :	22
✓ Représentation au sein de l'APF :	23
✓ Accompagner les bénévoles	23
✓ Des actions fructueuses	24
✓ Evolution des délégations :	25
Compte de résultat 2014	26
Perspectives.....	27

Présentation de l'APF

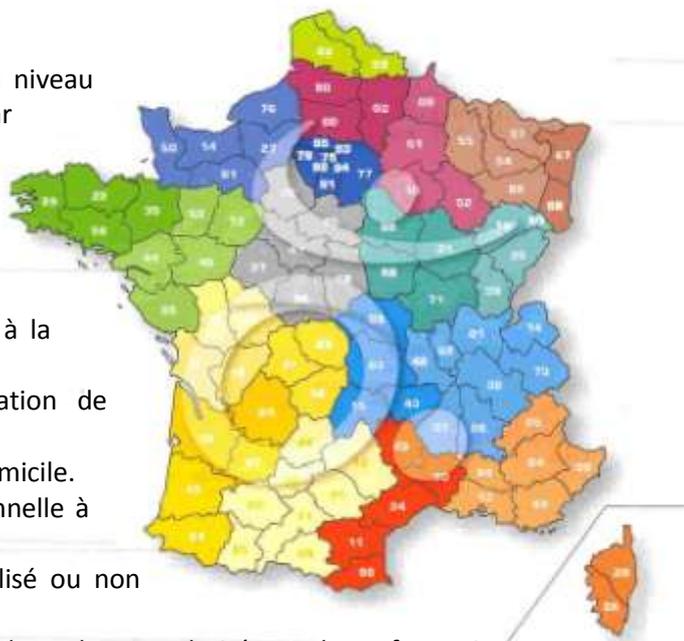
✓ L'APF un mouvement national :

L'Association des Paralysés de France (APF), créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille, qui rassemble 24 500 adhérents, 30 000 usagers, 25 000 bénévoles et 13 500 salariés.

Dotée d'un projet unique d'intérêt général « Pour une société inclusive ! », l'APF agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

L'APF porte en elle des valeurs et pratiques démocratiques qui définissent ses orientations et actions. Dans sa charte qui s'inscrit dans la lignée de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'APF affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion, et la primauté de la personne : « L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient. En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence. »

L'association intervient dans de nombreux domaines, au niveau international, national, régional et départemental, tant par le biais de ses délégations départementales et de son siège, que par ses services et établissements médico-sociaux ainsi que ses entreprises adaptées.



L'APF milite pour la promotion des droits.

- > Elle sensibilise l'opinion publique et les décideurs à la question du handicap.
- > Elle développe l'emploi des personnes en situation de handicap.
- > Elle apporte des services sociaux et/ou de soins à domicile.
- > Elle assure des prestations de rééducation fonctionnelle à des enfants.
- > Elle propose des solutions d'hébergement médicalisé ou non aux adultes.
- > Elle accompagne des enfants et des jeunes dans leur scolarité et leur formation professionnelle.
- > Elle organise des séjours de vacances, des activités culturelles et de loisirs.
- > Elle mène des actions de formation professionnelle.
- > Elle intervient auprès de personnes isolées.
- > Elle apporte un soutien juridique spécialisé.
- > Elle accompagne les familles dans le dépistage précoce du handicap.
- > Elle informe les personnes et leur famille.

✓ **L'APF en quelques chiffres :**

- 1 siège national
- 97 délégations départementales
- 126 structures pour enfants et adolescents
- 262 structures pour adultes
- 53 structures APF Entreprises
- 161 séjours de vacances organisés par APF Evasion
- 647 sessions réalisées par APF Formation
- 345 855 donateurs ayant fait au moins un don dans l'année
- 24 502 adhérents à jour de cotisation
- 25 000 bénévoles (dont 4 000 bénévoles réguliers)
- 14 127 salariés

La Charte de l'association

✓ **Le fondement des valeurs de l'association :**

Dans la ligne de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'APF, mouvement de personnes handicapées, de leur famille et de personnes valides, affirme la primauté de la personne :

- L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou à sa maladie quels qu'ils soient. En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence.
- L'APF affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion.

✓ **L'APF revendique :**

- L'intégration de la personne handicapée dans la société, à toutes les étapes de son existence, en tous lieux et en toutes circonstances.
- La prise en compte des préoccupations des familles dès l'annonce du handicap, quelle qu'en soit l'origine.
- L'égalité des chances par la compensation humaine, technique et financière des conséquences du handicap, afin de permettre à la personne handicapée d'acquérir une pleine autonomie.
- La mise en œuvre d'une politique de prévention et d'information de la société sur les réalités du handicap.

✓ **L'APF développe :**

- Une dynamique d'insertion pour une plus grande ouverture sur l'extérieur, par les possibilités qu'elle donne d'entrer en relation avec le monde et par les partenariats qu'elle instaure.
- Une égalité effective entre toutes les personnes handicapées, quel que soit leur lieu de résidence.
- La solidarité entre les personnes, handicapées et valides.
- L'accueil et l'écoute des personnes handicapées et des familles.

✓ L'APF s'engage à assurer :

- La place prépondérante de l'adhérent.
- Le droit d'expression de tous : adhérents, bénévoles, salariés, usagers.
- Le développement de la vie associative à travers toutes ses composantes, condition essentielle de la vitalité de l'association.
- La représentation et la défense des intérêts des personnes handicapées et de leur famille.
- La qualité de ses services en développant l'observation et l'anticipation, l'innovation et l'expérimentation, l'information et la formation, et en procédant à leur évaluation régulière.
- La proximité de son action par sa présence sur l'ensemble du territoire et la cohérence de celle-ci par son organisation nationale.

✓ L'APF s'oblige :

- A la rigueur dans la recherche et la gestion des fonds obtenus des pouvoirs publics ou provenant de la générosité du public.
- A informer ses donateurs.
- A garantir la transparence de ses comptes.
- A utiliser les fonds mis à sa disposition en donnant toujours la priorité aux valeurs humaines.

L'APF dans le Gers

✓ Deux structures :

- *Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) situé route de Pessan, résidence Collongues, appartement 2 - 32000 AUCH*

Le SAVS est constitué d'une équipe pluridisciplinaire qui par ses interventions, accompagne les personnes en situation de handicap dans la réalisation de leurs projets et vise à soutenir l'autonomie à domicile et dans la vie sociale.

Le SAVS est un service géré par l'APF dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002, autorisé et financé par le Conseil Général du Gers.

- *La délégation départementale*

La délégation départementale est le lieu d'expression du mouvement associatif et du développement d'initiatives. C'est l'espace privilégié pour accueillir toutes les personnes intéressées par le projet de l'APF ou qui recherchent un soutien de l'association. Elle a une triple mission : accueillir et accompagner, revendiquer et représenter, développer et dynamiser.

Ces deux structures perpétuent le travail de collaboration qui a toujours existé. Les échanges entre les acteurs, professionnels et bénévoles, permettent de mieux cibler les besoins repérés auprès des personnes en situation de handicap et de réfléchir aux actions à mettre en œuvre pour répondre à ces besoins.

✓ Les acteurs de la délégation en 2014 :

- 189 adhérents
- 1 conseil départemental
- 1 directrice et 1 chargée de mission
- 1 216 donateurs
- 15 bénévoles réguliers et 22 occasionnels

La délégation départementale du Gers

La délégation départementale de l'APF est animée par un Conseil Départemental composé d'élus représentant les adhérents. La directrice de délégation et la chargée de mission travaillent à leurs côtés. Des bénévoles investis et engagés participent à la réalisation de certaines missions associatives.

L'équipe de la délégation mène des actions d'information et de sensibilisation. Elle propose un accompagnement individuel et des actions d'intérêt collectif : activités d'animation, de loisirs, d'expression et de réflexion tout au long de l'année.

Elle agit pour une vraie citoyenneté de la personne en situation de handicap, supposant :

- des ressources suffisantes pour vivre décemment,
- le libre choix du mode de vie
- un véritable et total droit à compensation
- des moyens pour une éducation appropriée
- le droit au travail
- une couverture sociale adaptée

Des ressources humaines, financières et matérielles sont indispensables à la réalisation et au développement des missions. Les ressources financières sont recherchées par la délégation à travers diverses actions (demandes de subvention, manifestations organisées par et au profit de la délégation, opération ressources, ...). De plus, la délégation bénéficie d'une politique nationale de mutualisation, de solidarité et de soutien technique au sein même de l'APF.

Le Conseil Départemental assure des missions politiques par la représentation de l'APF dans le département et en région.

✓ Conseil départemental 2012 – 2015 :

Le 19 mars 2012, le Conseil Départemental a été élu pour trois ans. A ce jour, il se compose de :

- Anne-Marie Nunes, représentante départementale
- Angèle Daran, représentante départementale suppléante
- Jacqueline Pasqualato
- Dominique Vidalo

En mars 2014 Michel Sylvestre a interrompu sa mission au sein du Conseil Départemental.

En remplacement, et en l'absence de personne non élue à la précédente élection, les membres du Conseil Départemental ont décidé de coopter Jacqueline Pasqualato au sein du Conseil (réunion du conseil départemental du 31 mars 2014).

Lors de l'Assemblée Générale de l'APF du 28 juin, il a été décidé de proroger de quelques mois le mandat en cours des membres des conseils départementaux, des conseils APF de région et des commissions nationales

Pour décider des politiques à mettre en œuvre sur le département, **le Conseil Départemental s'est réuni 5 fois en 2014.**

✓ **Présence de la délégation départementale de l'APF du Gers :**

Les membres du Conseil Départemental et des adhérents militants bénévoles représentent l'association dans diverses instances :

CIA et CCA de Condom, Fleurance, l'Isle-Jourdain, Nogaro... Commissions communales et intercommunales d'accessibilité	CCDSA Commission Départementale de Sécurité et d'Accessibilité Participation aux «permanences accessibilité» à la Direction Départementale des Territoires (DDT)
CCAS l'Isle Jourdain, Vic Fezensac ... Centre Communal d'Action Sociale	Comité de Défense et de Développement de l'Hôpital Public
UDAF Union Départementale des Associations Familiales	CISS : Collectif Interassociatif Sur la Santé

ARS Agence régionale de santé : Conférence de territoire

CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) L'APF participe au Conseil de la CPAM, à la Commission Action Sociale et Sanitaire, à la Commission des Usagers et la Commission du Suivi des Dépenses de la CPAM

CDCPH Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées L'APF est vice-présidente

<i>Au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)</i>	
COMEX Commission exécutive de la MDPH L'APF fait partie du bureau de la COMEX	CDA Commission des Droits et de l'Autonomie
FDC (Fonds départemental de compensation) Suite à la décision de modification du règlement intérieur du FDC, la délégation APF du Gers a participé à une seule réunion du FDC en janvier 2014.	

Établissements de santé où l'APF est représentée au sein des Commissions des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQ-PC) :

Polyclinique de Gascogne (Auch)	Centre Hospitalier de Mauvezin
Hôpital Saint Jacques (Mirande)	Centre Hospitalier Spécialisé du Gers (Auch)
Centre Hospitalier de Gimont	Centre Hospitalier de Condom
Centre Hospitalier de Nogaro	

✓ **L'indispensable soutien des bénévoles :**

Réguliers ou occasionnels, les bénévoles jouent un rôle essentiel dans la vie de la délégation. Ils sont près de 40 à donner de leur temps pour mettre en œuvre toutes les actions décidées par le Conseil Départemental.

Notre représentation dans les différentes commissions pour défendre l'accessibilité, l'accès aux droits, les usagers de santé reposent sur eux. Il en va de même pour les animations, les actions ressources, de sensibilisation ou encore de loisirs qui sont proposées.

En 2014, nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux bénévoles qui sont venus renforcer l'équipe.

Introduction

Au cours de l'année écoulée, et conformément aux attentes du projet associatif de l'Association des Paralysés de France, le Conseil Départemental et l'équipe de la délégation ont mis en œuvre les principales missions confiées aux délégations départementales

- ✓ **l'accueil et l'accompagnement** ; avec des rencontres, des sorties, et bien sûr la continuité du Dispositif d'Accueil Associatif Individualisé en Délégation
- ✓ **les actions de représentation et de revendication** ; la délégation est représentée dans de nombreuses instances et collectifs inter associatifs pour contribuer à l'élaboration des projets et à la participation aux **actions de défense des droits des personnes en situation de handicap** (accessibilité, droits des usagers de santé, social, ...).
- ✓ **les opérations de développement de la vie associative et des actions « ressources »** : les membres du Conseil et certains bénévoles participent à des **commissions régionales** et peuvent ainsi porter les attentes et les propositions des adhérents. Pour les soutenir dans leurs missions, **les bénévoles ont suivi des formations**. Enfin, la délégation a renouvelé ses **opérations « ressources »** qui permettent à la fois de récolter des fonds et de s'ouvrir à l'extérieur en rencontrant lors des animations des personnes extérieures à la délégation (concert, bal, HandiDon).

Lors de la dernière Assemblée Départementale le 9 avril 2014, dans la feuille de route proposée par le Conseil Départemental aux adhérents, les points de vigilance suivants avaient été adoptés :

- suivi des **Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)**,
- défense des **intérêts et du respect des droits** des enfants et jeunes adultes,
- **scolarisation des enfants** en situation de handicap
- contribution à la **participation et à l'expression des usagers** du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'APF du Gers,
- défense de l'accès au **Fonds Départemental de Compensation** du handicap,
- **ouverture** à l'extérieur

Hormis le travail de réflexion sur la scolarisation des enfants en situation de handicap qui n'a pas pu être mené, **le Conseil Départemental a impulsé tout au long de l'année 2014, des actions afin de répondre aux décisions prises par les adhérents**. En outre, il s'est également saisi de la question de la précarité des ressources et du maintien à domicile.

Enfin, **la délégation a eu le plaisir d'accueillir fin mai 2014, Lorène Billaut**, la nouvelle chargée de mission.

Accueillir et accompagner

✓ Lien social

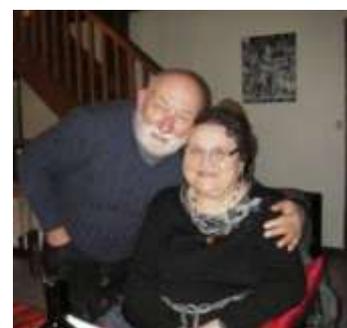
Durant l'année 2014, nous avons perpétué l'**envoi des cartes d'anniversaire** à l'ensemble des adhérents et bénévoles de la délégation. **Cette carte a été spécialement dessinée par une bénévole pour la délégation.**

Cette année, l'arrivée de Lorène Billaut au sein de l'équipe, nous a permis, à partir du mois de juin, d'envoyer également une **carte pour la fête** de celles et ceux dont nous n'avions pas la date de naissance.

Il s'agit à travers ces courriers de partager un moment avec les adhérents et de leur adresser un geste de sympathie. En retour, nous avons reçu des appels et messages chaleureux d'adhérents qui avaient été sensibles à notre démarche.

✓ Rencontres autour de repas

Le **25 janvier**, pour se souhaiter la bonne année, **une quarantaine d'adhérents et bénévoles** ont bravés les eaux (il y avait des inondations importantes quelques jours auparavant) pour se retrouver dans un restaurant auberge à Préneron. Nous avons eu la chance et le plaisir d'accueillir Jean Brunet, ancien délégué départemental de l'APF dans le Gers et qui a beaucoup œuvré pour le développement de la délégation. C'est autour d'un bon repas que nous avons passé ensemble un moment très agréable.



Cette année nous avons inauguré le **repas d'automne** en organisant une sortie à Urdens le **23 novembre**. **Une trentaine de personnes étaient au rendez-vous** pour partager un repas gascon. Nouveau moment convivial qui a permis aux adhérents de se retrouver.

Un pique nique à Marciac proposé le 4 août et une sortie à la base de loisirs de Gondrin le 26 août ont dû être annulés faute de participants.

Pour l'ensemble des sorties, **la délégation organise les transports**, soit avec le minibus adapté, soit par covoiturage, à la fois pour permettre à tous de participer et aussi pour favoriser l'échange entre les personnes pendant le trajet.

✓ Groupe de travail sur l'isolement

Le **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de l'APF du Gers a mené une enquête auprès des usagers du service autour de la question de l'isolement.** Cette enquête a mis en lumière

- Une **proportion non négligeable de situations d'isolement** (plus ou moins prononcées)
- Un sentiment d'isolement, et **une souffrance liée à ce sentiment d'isolement**, beaucoup plus marqués chez les personnes interrogées que dans la population française en général.

Posant l'hypothèse que le témoignage des usagers du SAVS pouvait venir illustrer plus largement la situation des personnes en situation de handicap moteur (vivant à domicile) dans le département du Gers, Alain Guiche, directeur du SAVS, nous a proposé de travailler ensemble sur les suites à donner à cette enquête.

Un groupe de travail a donc été constitué, composé de représentants des usagers du SAVS, de représentants de la délégation et des professionnels de la délégation et SAVS.

La **première rencontre** a eu lieu le **23 septembre**. Nous avons défini les pistes de travail et les modalités de nos rencontres. **Mi novembre une nouvelle rencontre** a eu lieu en présence de Serge Dexet, administrateur de l'APF et chargé du suivi des Conseils de la Vie Sociale dans les établissements et services de l'APF.

Cette deuxième rencontre nous a permis de cibler davantage nos axes de travail vers :

- L'organisation d'**espaces de rencontres et de convivialités entre usagers du SAVS et adhérents et bénévoles de la délégation**,
- Le nécessaire travail de réseau avec **les centres sociaux**
- Le **transport**

Ce groupe de travail doit poursuivre sa réflexion en 2015.

✓ **L'atelier « remue-méninges »**



Durant le premier semestre 2014, il y a eu **6 rencontres autour de l'atelier « remue-méninges » regroupant en moyenne 5 - 6 participants**. L'objectif de cet atelier est bien sûr de **faire travailler sa mémoire mais aussi de se retrouver entre amis**. Ces séances se déroulent à la délégation et sont animées par une bénévole. Malheureusement cette dernière a rencontré des problèmes de santé qui l'ont obligée à interrompre son activité au cours du 2^{ème} semestre 2014.

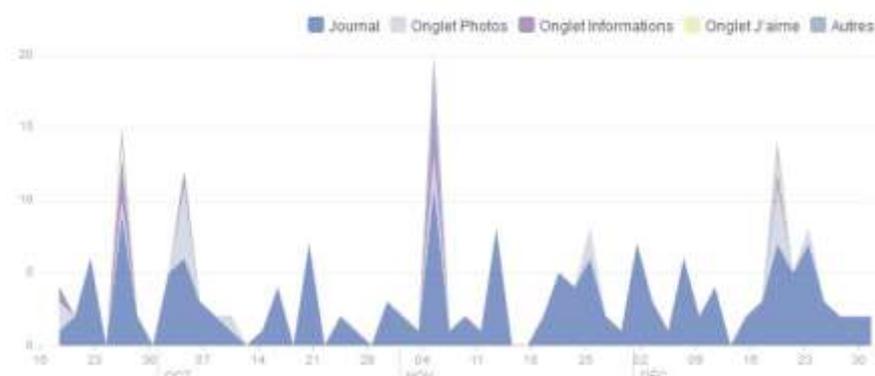
✓ **La communication au service du lien social**

Parce qu'il n'est pas toujours facile de se déplacer, la délégation a développé des outils de communication accessibles à tous. L'objectif de ces outils est bien sûr de diffuser le plus largement possible l'information sur les actions menées par l'association, mais aussi de garder le contact et d'inciter la contribution des adhérents et bénévoles.

Ainsi la délégation a publié en 2014, **4 numéros de d'Artagnan, rédigés en grande partie par les adhérents, les bénévoles et les membres du Conseil Départemental**. Le journal est diffusé à **250 exemplaires tous les trimestres**.

D'autre part, la délégation a continué à faire vivre **le blog**. Il a reçu en moyenne **1 955 visites par mois en 2014**. Il est à noter que l'ensemble des articles sont accessibles en **version audio pour pouvoir également accueillir les personnes ayant des difficultés visuelles**.

Enfin, depuis septembre la délégation est également sur **Facebook et Twitter**. La page Facebook, plus régulièrement alimentée, a connu un fort démarrage. Ces nouveaux outils nous permettent de **communiquer de façon plus réactive** avec les adhérents et **d'élargir nos échanges à un plus grand public**.



Visites sur la page Facebook de la délégation dernier trimestre 2014
www.facebook.com/ddapf32

✓ Dispositif d'Accueil Associatif Individualisé en Délégation (DAAID)

Les missions du DAAID sont d'assurer l'accueil, le soutien, l'accompagnement, et l'aide à la prise de conscience des personnes qui sollicitent la délégation, qu'elles soient adhérentes à l'APF ou non.

Ce dispositif joue un rôle important de lien avec les adhérents et, au-delà, dans la défense des droits individuels de l'ensemble des personnes en situation de handicap.

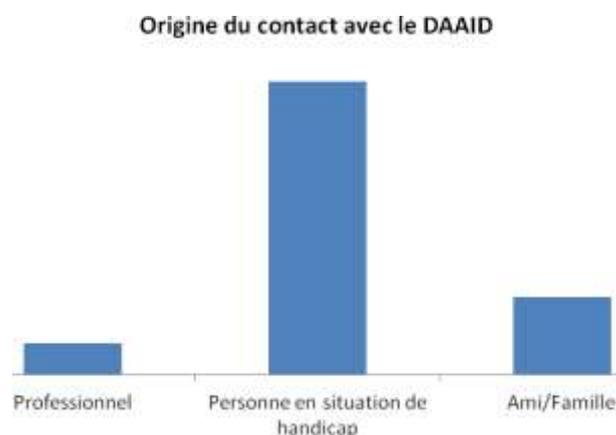
Lors d'un échange, soit par téléphone ou lors d'un rendez-vous à la délégation, les bénévoles et la directrice aident la personne à préciser et à cerner sa demande. Ils peuvent ensuite les orienter vers les structures de proximité qui pourront les accompagner dans leurs démarches.

Pour les aider dans leurs missions, les bénévoles de la délégation sont soutenus par une coordinatrice sociale régionale.

Ce dispositif fait également remonter auprès du Conseil Départemental les dysfonctionnements ou les manques qui pénalisent les personnes dans leur vie quotidienne.

Cela permet au Conseil Départemental de s'en saisir et de réagir en impulsant d'éventuelles actions collectives pour faire valoir les besoins et les droits des personnes.

En 2014, le DAAID était composé d'une bénévole et de la directrice, jusqu'en septembre. Ensuite, la chargée de mission a pris le relais de la directrice. Les salariées de la délégation reçoivent l'ensemble des primo appels, guident les personnes dans leurs premières démarches et planifient les rencontres. Pour mener à bien leurs missions, les membres de l'équipe du DAAID bénéficient de temps de formation qui sont organisés au niveau régional.



En 2014, 25 personnes ont bénéficié de ce service.

Il s'agit majoritairement de personnes elles-mêmes en situation de handicap qui sollicitent le DAAID. **En moyenne, elles sont âgées de 48 ans.**

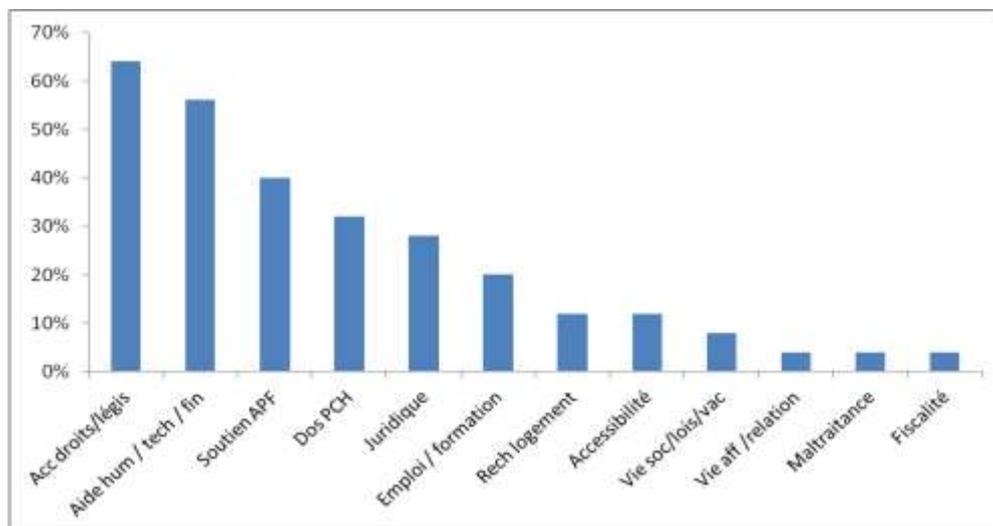
C'est essentiellement pour les questions de **législation et d'accès aux droits que les personnes sollicitent le DAAID (64 %)** et pour les demandes en lien avec les aides humaines et aides techniques (56 %) avec en particulier les dossiers de demande de **Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour 28 %** des demandes.

Il s'agit alors pour l'équipe du DAAID d'informer sur les droits, les différentes procédures, le cheminement d'une demande, comment écrire son projet de vie ... Toutes ces demandes nécessitent de la part des membres du DAAID, une grande écoute, une disponibilité. Pour remplir cette mission, la délégation se dote d'un temps et d'un espace volontairement dédié.

La compétence de ce service est reconnue puisque **40 % des personnes qui sollicitent ce dispositif souhaitent en premier lieu le soutien de la délégation.** Les échanges que nous avons avec eux nous permettent de penser que leur choix est motivé par :

- l'accueil proposé par l'Association
- la présence d'une personne sensibilisée, voire elle-même concernée, par le handicap, la pair émulation,
- une des missions mêmes de l'Association : la défense des droits

A noter également que le DAAID est amené à prendre en charge de **nombreux dossiers complexes** (28 %) pour lesquels la coordinatrice régionale du DAAID doit faire appel aux services juridiques du Siège de l'APF ou d'autres services juridiques spécialisés.



Revendiquer et représenter

✓ Débat public autour de la santé des jeunes

Le 15 janvier 2014, l'Agence Régionale de Santé a organisé un débat public à Auch autour de la question « Comment peut-on agir pour réduire les prises de risque ? ». La délégation, représentée par Anne Marie Nunes, a participé à cette journée. Tous les jeunes, en situation de handicap ou non, sont concernés par ces sujets, conduites à risques, alcoolémie festive, inégalités du territoire, promotion de la santé, ... d'où l'importance de la représentation de la délégation à ce débat.

✓ La délégation de l'APF du Gers se bat pour le Fonds Départemental de Compensation du handicap :

○ Des échanges de courriers

Fin 2013, le **comité de gestion du Fonds Départemental de Compensation du handicap (FDC)** a revu son règlement intérieur. Dans celui-ci, il **exclut toutes les personnes qui n'ouvrent pas droit à la prestation de compensation du handicap (PCH)**, comme c'est le cas des bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne ou encore de celles et ceux qui doivent faire face à des frais liés à leur handicap, sans pour autant remplir toutes les conditions d'ouverture de droit à la PCH.

Dès le 9 janvier 2014, le **Conseil Départemental a adressé un courrier à tous les membres du comité de gestion du FDC ainsi qu'aux présidents et aux directeurs des organismes qui constituent ce comité** (Caisse d'Assurance Maladie du Gers, Mutualité Sociale Agricole, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales, Préfecture, Maison Départementale des Personnes Handicapées). Dans ce courrier il était rappelé le principe de la loi de février 2005 selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ». Ainsi, le Conseil Départemental a insisté sur le fait que si le règlement intérieur était appliqué en l'état, « *certaines personnes en situation de handicap seront lourdement pénalisées. Nombreuses d'entre elles ne pourront pas réaliser leur projet par manque de compensation financière du handicap car elles n'auront pas les moyens financiers de régler les aides techniques et/ou aménagements indispensables à leurs besoins primaires ; se nourrir par exemple* »¹.



Isabelle Puech, directrice et représentant la délégation au comité de gestion du FDC a défendu la position du Conseil Départemental lors de la réunion mensuelle de janvier 2014.

Malgré les différentes interventions, le Président du Conseil Général et le Préfet ont répondu par la négative le 30 avril 2014. Toutefois ils reconnaissent être « *conscients des conséquences qu'une telle révision emporte vis-à-vis des derniers bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice pour l'emploi d'une Tierce Personne ...* »² mais s'en réfèrent au montant des crédits ministériels octroyés au FDC pour appuyer leur décision.

¹ Extrait du courrier du Conseil Départemental du 9 janvier 2014 aux membres du comité de gestion du FDC ainsi qu'aux présidents et aux directeurs des organismes qui constituent ce comité

² Extrait du courrier du Président du Conseil Général et du Préfet du 30/04/2014

A cette même période le Siège National de l'APF informait l'ensemble des Conseils Départementaux que l'enveloppe destinée au fonds de compensation n'était plus que de 3 millions d'euros et, qui plus est, qu'elle était prélevée sur l'enveloppe budgétaire destinée à financer la Prestation de Compensation du Handicap !

○ *Des mobilisations*

Suite à ce refus de révision du règlement intérieur du FDC et aux informations nationales, le Conseil Départemental a appelé les adhérents et les sympathisants à se mobiliser. Ainsi, **deux mobilisations** se sont succédées **le 30 juin et le 1^{er} juillet 2014 avec l'organisation d'une fausse quête sur la voie publique pour rappeler que les personnes en situation de handicap sont obligées de « mendier » pour financer les frais de compensation.**

Le premier rassemblement s'est déroulé devant la Préfecture avec des prises de paroles, puis un blocage des voitures place de la libération avec une distribution de tracts pour informer les automobilistes des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap.

Le second a eu lieu au sein même du Conseil Général où une trentaine de personnes ont investi les lieux. Après de nouvelles prises de parole, un débat a pu avoir lieu avec le chef du cabinet du président du Conseil Général. Echanges francs et directs. L'expression de la situation des personnes directement concernées a été étayée, par des exemples concrets, les demandes exposées par Anne Marie Nunes au nom du Conseil Départemental de l'APF et pour l'ensemble des personnes en situation de handicap du Gers.

○ *Une première rencontre avec les élus du Conseil Général*

Le 11 juillet 2014, une rencontre a eu lieu. 11 personnes représentant le Conseil Général et la MDPH, étaient présentes, dont Jean-Pierre Pujol alors président du Conseil Général, Gisèle Biémouret et Philippe Martin, députés.

Anne Marie Nunes, représentante du Conseil Départemental a rappelé les revendications de l'APF :

- une **augmentation de la contribution du Conseil Général** au Fonds Départemental de Compensation (FDC) pour un meilleur fonctionnement de celui-ci, dont en particulier une révision du nouveau règlement intérieur qui aujourd'hui exclut les personnes titulaires de l'ACTP et prévoit des aides plafonnées
- les **conséquences dramatiques de la réduction du nombre de bénéficiaires des services d'aides ménagères** prises en charge par l'Aide Sociale pour les personnes en situation de handicap

Le Conseil Général s'est engagé à doubler la somme qu'il avait prévue pour le FDC, soit 40 000 € pour 2014.

Concernant le financement des services d'aides ménagères le Conseil Général a été sensible au fait que les



personnes en situation de handicap ont été lourdement impactées. Il a proposé d'étudier au cas par cas les situations des personnes pour rétablir l'accès à ces prestations dans les situations les plus délicates.

✓ Précarité et pauvreté :

○ *Bienvenue au camping de la « Dèche sur Mer » les 17 & 18 juillet 2014*

Lors de la précédente Assemblée Départementale, en présence de Christian Laprebende, adjoint à la mairie d'Auch, le Conseil Départemental avait proposé aux adhérents de l'Association de renouveler l'opération « La Dèche sur Mer » menée en juillet 2009. Cette proposition avait été actée par l'Assemblée Départementale ainsi que le soutien de la mairie d'Auch.



En effet, en 2014, 5 ans après, la situation des personnes précaires s'est aggravée vers la pauvreté. Ainsi les 17 et 18 juillet 2014, avec l'aide de la mairie, la délégation s'est installée sur le parking Lissagaray, le long du Gers, à Auch. **Près d'une cinquantaine de personnes sont venues au camping de la « Dèche sur Mer ».** Des tentes sur le parking, une piscine où certains sont venus se baigner, un concert improvisé en soirée, un panneau portant le titre volontairement accrocheur « *l'ascenseur social est en panne* » où l'on pouvait être photographié, ... certes un décor de plage

mais aussi un lieu d'expression. **Ce camping éphémère ouvert à toutes et à tous a permis à la délégation d'informer le grand public des difficultés financières que rencontrent les personnes en situation de précarité et de pauvreté dont de nombreuses personnes en situation de handicap.**

Les médias (FR3, la Dépêche, Le Petit Journal), présents pour cette opération, ont relayé les messages des participants auprès d'un plus large public.

○ *Chômeurs et précaires dans les rues de Toulouse le 6 décembre 2014*

Cette action de revendication sur les ressources a mobilisé une vingtaine de collectifs parmi lesquels les chômeurs et précaires, ainsi que Ni Pauvre Ni Soumis (dont l'APF est membre) et les Auxiliaires de Vie Scolaire en colère. Ainsi près de 500 personnes ont défilé dans les rues Toulousaines.

La délégation de l'APF du Gers s'est également mobilisée grâce à Anne Marie Nunes qui a représenté l'Association aux réunions de préparation et à un groupe d'adhérents qui s'est déplacé pour cette journée malgré le froid et la pluie.

✓ Accessibilité :

2014 aurait dû être la dernière année avant une France accessible mais ... En conséquence, l'Association a multiplié les appels à mobilisation sur ce thème tout au long de l'année. La délégation du Gers a contribué à ces opérations.

Fin février 2014, Jean Marc Ayrault a confirmé la création des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui retardent, voire annulent dans certains cas et grâce aux dérogations, la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des transports. **Au niveau national, l'APF a appelé les adhérents à se mobiliser. « Accessibilité : 40 ans d'immobilisme, ça suffit ! »**

La délégation départementale du Gers s'est saisie de cette question si importante pour l'ensemble des adhérents, et au-delà pour l'ensemble des personnes à mobilité réduite. Elle a rappelé sa colère face à la remise en cause, par la création des Ad'AP, du principe même d'accessibilité. **Tout au long de 2014, la délégation APF du Gers a organisé et participé à plusieurs manifestations sur ce thème.**



○ *Manifestation régionale devant la Préfecture de Toulouse*

La première manifestation a eu lieu le 27 mars 2014 à Toulouse. **Toutes les délégations départementales de l'APF région Midi-Pyrénées et les associations du Comité d'Entente Régional se sont donné rendez-vous devant la Préfecture de Toulouse.** Au total, environ 200 personnes se sont mobilisées.

Il y a eu des prises de parole des personnes concernées. Puis, un mur de parpaings cimenté au sol, barrant l'accès à la Préfecture, a été édifié par les manifestants pour symboliser l'inaccessibilité et la perte de la liberté d'aller et venir. D'autre part, une délégation des représentants des différentes associations présentes a été reçue par la Préfecture.

La délégation du Gers a été très active, tant dans l'organisation de cette journée que par la présence de ses militants (une quinzaine de membres).

○ *Manifestation nationale à Paris : l'appel des 100*

Le 13 mai 2014, place de la République à Paris, tous les représentants des Conseils Départementaux de France sont venus signifier leur colère et leur mécontentement.

100 prises de parole tout aussi percutantes les unes que les autres.

Anne Marie Nunes, représentante du Conseil Départemental a fait le déplacement pour représenter les adhérents du Gers et porter leur voix. « *Toute une vie bloquée au sous-sol sans ascenseur social, au bord du trottoir les quatre roues dans le caniveau ! Nous ne pouvons plus vivre par procuration, murés dans votre indifférence, vous mesdames et messieurs les politiques ... Quarante ans d'attente, une demie vie pour une demie existence !* »

Cette manifestation a été très largement relayée dans les médias nationaux et sur le net.



○ *Opération péages gratuits*

Plus d'une cinquantaine de personnes en situation de handicap, de personnes à mobilité réduite et de valides solidaires se sont mobilisées le 2 juillet, puis le 26 juillet pour faire connaître leur colère après le projet d'ordonnance du gouvernement sur l'accessibilité, projet qui met fin à la loi de 2005 pour la partie accessibilité, et qui constitue un recul historique.

Rassemblements devant la barrière de péage de Muret au sud de Toulouse (le 2 juillet), puis devant celle du Palays, toujours au sud de Toulouse, le 26 juillet, elles ont réalisé une opération péage gratuit.

Une dizaine de militants de la délégation du Gers ont participé à ces mobilisations. Un transport en minibus a été organisé par la délégation. Certains adhérents ont rejoint les lieux de mobilisation par leurs propres moyens.

○ *Occupation du centre des impôts à Auch*

Le 24 novembre 2014, en concertation avec d'autres délégations de la région Midi-Pyrénées, la délégation a décidé de répondre à l'appel national en organisant une nouvelle mobilisation. Une quinzaine de militants de l'APF se sont installés dans le centre des impôts d'Auch où ils sont restés jusqu'à 22 heures 30 ! **L'occupation de ce lieu symbolique permettait de rappeler que les impôts doivent aussi servir à construire une France accessible.** Alertés depuis une dizaine de jours, les médias étaient présents au rendez-vous.

○ *Manifestation à Ille sur Têt*

Une autre mobilisation a eu lieu le 8 décembre lors d'un nouveau **forum régional de la conférence du handicap** qui se tenait à Ille sur Têt (Pyrénées Orientales). **Une délégation de militants de Midi-Pyrénées, dont le Gers, a fait le déplacement pour manifester de nouveau la colère des personnes en situation de handicap, et plus**



généralement à mobilité réduite, face à l'ordonnance publiée le 27 septembre 2014. Pour faire entendre notre message, lors de l'arrivée de Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, l'ordonnance gouvernementale, a été brûlée dans un cercueil de carton-pâte, juché sur un fauteuil roulant cassé.



✓ **Respect des personnes et lutte contre la maltraitance:**

Cette année encore, la délégation départementale a consacré une partie de son activité à la défense des intérêts et le respect des droits des enfants et jeunes adultes résidant dans l'Institut Médico Educatif (IME) de Moussaron.

Pour mémoire, cet établissement n'appartient pas à l'APF. L'IME est géré par une société par actions simplifiée (SAS) et les bâtiments sont la propriété d'une Société Civile Immobilière (SCI). Il s'agit d'une entreprise privée à but lucratif.

Fin 2013, madame Carlotti, alors Ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, avait demandé à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Midi-Pyrénées de mettre l'IME Moussaron sous administration provisoire.

Le 31 janvier 2014, accompagnée des représentants des familles et des représentants des salariés, la délégation de l'APF du Gers a rencontré l'administrateur provisoire afin de connaître les évolutions dans ce dossier. Il nous a présenté sa « feuille de route », basée sur les injonctions, les prescriptions et les préconisations du rapport initial rendu par l'ARS Midi Pyrénées en novembre 2013. Parmi les avancées, nous avons appris entre autres que les lits à barreaux avaient été supprimés, que l'écriture du projet d'établissement était en cours et que des conventions avec des partenaires extérieurs étaient à l'étude.

Néanmoins, de nombreux points ont soulevé le mécontentement des membres du collectif, dont en particulier, le suivi médical, l'accompagnement éducatif, le respect de l'intimité des jeunes résidents et l'organisation de la désaffectation d'un des bâtiments. Sur ce dernier point, l'administrateur provisoire nous a confirmé que certaines ré-orientations étaient prévues vers la Belgique.

Le 5 février 2014 les représentants des familles, les représentants des salariés et l'APF ont obtenu un **rendez-vous avec l'ARS Midi Pyrénées à Toulouse**. Une dizaine d'adhérents du Gers étaient venus accompagner la délégation pour la soutenir dans cette action. Au total, une trentaine de personnes étaient présentes. Malheureusement l'ARS n'a pas pu apporter de réponse à l'ensemble des questions et inquiétudes.

Dans son courrier à la directrice de l'ARS Midi Pyrénées, le 13 février 2014, Alain Rochon, Président de l'APF, a rappelé son soutien aux actions du Conseil Départemental de la délégation du Gers. *« ... Cette initiative de la Ministre est à saluer et **va dans le sens de ce que notre association défend pour les personnes en situation de handicap et que nos représentants locaux et le Siège défendons en ce qui concerne l'établissement du Gers.** »*³

Dans le courant du mois de mars, sous l'impulsion des familles et des salariés, les représentants des familles, des salariés et de la délégation de l'APF du Gers ont obtenu des **rendez-vous avec d'autres associations, dont Polyhandicap France et l'UNAPEI, avec un attaché parlementaire et le cabinet de la Ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.**

Le 24 mars 2014, l'APF obtenait un nouveau rendez-vous avec l'ARS Midi-Pyrénées.

³ Extrait du courrier d'Alain Rochon, Président de l'APF à madame Cavalier, Directrice Générale de l'ARS Midi-Pyrénées en date du 13/02/2014

Dans un communiqué de presse du **27 mars 2014**, **madame Carlotti**, alors Ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, signalait que « *le ministère dépose une **plainte contre X** auprès du Procureur de la République d'Auch pour abus de bien social et abus de confiance dans la gestion de la société « Les Enfants de Moussaron », gestionnaire de l'Institut Médico-Educatif (IME) de Moussaron dans le Gers (32) ».*

Conscients de l'augmentation des tensions et des risques que cela pouvait entraîner, les représentants des familles, les représentants des salariés et l'APF ont annulé une manifestation prévue le 13 avril. En revanche une autre a eu lieu le 9 juillet 2014 à Auch.

A la demande des représentants des familles, des représentants des salariés et de l'APF, **l'ARS Midi-Pyrénées a reçu le collectif le 24 octobre pour présenter les conclusions faites par l'administrateur provisoire**, dont la mission avait pris fin début octobre. Le rapport écrit de l'administrateur provisoire devait permettre à l'ARS Midi Pyrénées d'établir un rapport final. Ce dernier devait être public et l'ARS s'était engagé à le présenter au collectif.

Malgré les demandes, le collectif n'a pas eu connaissance de ce rapport et n'a pas obtenu de nouveau rendez-vous en 2014 avec l'ARS Midi Pyrénées.

✓ **Opération de sensibilisation pendant le festival Jazz in Marciac :**

- *Une opération réussie*

L'opération de sensibilisation à l'accessibilité s'est déroulée pendant le festival Jazz in Marciac du **3 au 9 août 2014** et a permis de sensibiliser **400 festivaliers** qui sont venus sur le stand de la délégation Gersoise de l'APF.



Cette année, une dizaine de bénévoles se sont mobilisés **dès le mois d'avril 2014 où des groupes de travail ont été constitués** (groupe logistique « matériel », groupe logistique « repas » et groupe « plaidoyer »).

Le parcours de sensibilisation à l'accessibilité a été **prêté par la délégation de l'APF du Puy de Dôme**. Comme les années précédentes Bastien Bouet, Gabriel Daran et Yves Imbert, adhérents et bénévoles à la délégation, ont assuré le chargement et transport du parcours avec le minibus de la délégation.

Le groupe de travail « plaidoyer » s'est réuni à trois reprises pour **élaborer des documents destinés aux festivaliers :**

- « *Votre permis pour rouler et accéder ... en toute sécurité !* » : ce document avait pour objectif de rappeler les **règles de sécurité** et de donner quelques astuces pour franchir certains obstacles,
- « *L'accessibilité en questions* » : ce document permettait d'**informer et de simplifier** pour le grand public les attentes relatives à l'accessibilité et les revendications de l'APF,
- « *Des idées reçues sur l'accessibilité* » qui expliquait et donnait des **réponses aux fausses idées reçues**.

Ces deux derniers documents s'appuyaient sur les blogs de l'APF : www.necoutezpasleslobbies.org et accessibilite-universelle.apf.asso.fr.



Le point fort de cette semaine de sensibilisation fut la présence, en complément du parcours de l'APF, d'ateliers destinés à sensibiliser les festivaliers au handicap visuel. Ainsi, dans un même espace, **les festivaliers ont pu ressentir par eux-mêmes les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap moteur et par celles avec un handicap visuel.**

De plus, la participation de l'Abbaye de Flaran⁴ (présentation d'œuvres en relief) a permis de rappeler et d'insister sur l'importance de l'accessibilité dans tous les axes de la vie quotidienne dont la culture.

Les médias se sont saisis de cet événement, les radios (dont France Musique), la presse écrite (La Dépêche, le Petit Journal) et sur le web (Conseil Régional, blog, facebook, de l'APF national et départemental, ...).

Enfin, **cette opération de sensibilisation a pu voir le jour grâce au soutien financier** du Conseil Général du Gers, de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), d'ERDF, de la CPAM, de SPIE Sud-Ouest, de Handicap et Emploi au Crédit Agricole, de la Communauté de Communes Bastides et Vallons, de la Mairie d'Auch, de la CAF et de Vitrier 47.



○ *En route pour l'opération 2015 !*

La délégation a eu la chance de rencontrer des professeurs de l'enseignement technique du **lycée polyvalent Le Garros à Auch**. Ces derniers ont accepté de présenter la demande de **construction de parcours de sensibilisation** à monsieur le Proviseur du lycée qui a accédé à notre demande. C'est ainsi que le **29 septembre 2014**, Anne Marie Nunes, Jacqueline Pasqualato, membres du Conseil Départemental, Anthony Drapeau, Michel Estel adhérents et bénévoles et Isabelle Puech, directrice, ont rencontré les élèves en présence de 3 professeurs de l'enseignement technique et du proviseur. L'objectif de cette rencontre était de permettre à la délégation de **présenter son projet et de répondre aux questions des élèves.**



✓ **Réunion d'information sur la Sclérose En Plaques :**

En collaboration avec la délégation et le SAVS de l'APF du Gers, le réseau MIPSEP, l'AFSEP et Arpèges une réunion d'information sur la Sclérose en Plaques (SEP) s'est tenue **le 13 mai à l'Hôpital d'Auch sur les traitements et les informations juridiques et sociales**. Isabelle Puech a présenté aux participants la délégation et ses missions et Irma Gozzetti, Assistante de Service Social du SAVS de l'APF du Gers, a répondu aux questions sociales.

⁴ Conservation départementale du Patrimoine et des Musées du Gers

✓ Les états régionaux de l'inclusion

Le **29 novembre 2014** ont eu lieu les Etats Régionaux de l'Inclusion en Midi Pyrénées. L'objectif général des Etats Régionaux de l'Inclusion est de faire participer un maximum d'acteurs de divers statuts et organisations à une thématique incontournable pour l'inclusion des personnes handicapées, par la réflexion partagée et une production écrite donnant lieu à publication. Cette année, l'ensemble des acteurs présents ont travaillé sur le thème : "*Handicap & travail : quel boulot ?!?*".

Cette journée a rassemblé 140 participants (personnes en situation de handicap comme professionnels du médicosocial et de l'insertion). La délégation Gersoise de l'APF était représentée à cette journée par 4 membres et la directrice.

✓ Intégrer le collectif du quartier du Garros

Conformément aux souhaits exprimés par le Conseil Départemental lors de la précédente Assemblée Départementale, la délégation a intégré le collectif du quartier du Garros. Ce collectif est composé à la fois de représentants associatifs et d'organismes sociaux présents sur le quartier. Il y a eu **4 rencontres durant l'année 2014. Ces réunions nous ont permis de nous informer mutuellement sur les actions entreprises et celles projetées, et parfois de nous y associer.** Ainsi, la délégation a été représentée lors d'une réunion d'information et d'échanges d'expériences des femmes du quartier du Garros.

En 2014, le quartier du Grand Garros, lieu d'implantation de la délégation, a été retenu parmi les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Aussi, dans le cadre de la mise en place du contrat de ville, le nouveau conseil citoyen a été installé le 21 novembre. Anne Marie Nunes représente la délégation au sein de ce conseil.

Développer et dynamiser

Le 26 mai 2014, la délégation a eu le plaisir d'accueillir, Lorène Billaut, nouvelle chargée de mission. Lorène Billaut est employée à temps plein, dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir » pour une durée de 3 ans.

✓ Rencontre des représentants :

Le 28 février, la délégation a organisé un temps d'échange dans ses locaux pour les représentants accessibilité de l'APF du Gers. L'objectif de cette rencontre était de **partager les éléments recueillis** par les participants lors de leur travail au sein des commissions accessibilité et de les **informer sur les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et les positions de l'APF sur ce sujet.**

Le 19 juin a eu lieu, la **première réunion du groupe d'échanges des Représentants d'Usagers en Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC)** et en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Cette réunion a été organisée par le Collectif Inter associatif Sur la Santé Midi-Pyrénées et a eu lieu dans les locaux de la délégation. Cinq adhérents et bénévoles de la délégation Gersoise de l'APF sont des représentants au sein des CRUQPC dans des établissements de santé du Gers (voir le paragraphe « *Présence de la délégation départementale de l'APF du Gers* »).

✓ Assemblée Départementale :

L'Assemblée Départementale de la délégation de l'APF du Gers s'est tenue le 9 avril 2014 dans la Salle des Cordeliers à Auch **en présence de Jean Marie Coll, membre du Conseil d'Administration de l'APF et de Jacques Laurent, directeur régional de l'APF en Midi Pyrénées.** Une quarantaine d'adhérents étaient présents.



L'activité de la délégation a été déclinée à partir des trois missions dévolues aux délégations : l'accueil et l'accompagnement, la revendication et la représentation, le développement et la dynamisation. Alain Guiche, directeur du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de l'APF du Gers, a donné les premières informations du bilan des activités du SAVS et les perspectives. Un débat a ensuite eu lieu avec les participants. Plusieurs échanges concernaient les droits des personnes et la MDPH et l'accessibilité. Un repas a clôturé ce temps riche de la vie associative.

✓ Représentation au sein de l'APF :

Au-delà de leur fonction au sein Conseil Départemental (CD), les membres du CD participent aussi activement à la vie associative de l'APF. Ainsi Anne Marie Nunes est représentante suppléante du Conseil APF de Région. Angèle Daran, Anne Marie Nunes et Jacqueline Pasqualato ont contribué aux travaux de la Commission Régionale Action et Revendication. Un adhérent de la délégation a également participé à certaines réunions.

✓ Accompagner les bénévoles

Régulièrement la Direction Régionale de l'APF en Midi Pyrénées organise les « **Rendez-vous associatif** » destinés aux nouveaux acteurs de l'APF. Cette journée a un double objectif, à la fois donner des repères associatifs communs aux participants et leur permettre de se rencontrer et d'échanger. Cette année **deux adhérents et bénévoles ont participé à cette journée.**

○ *La formation*

Pour les accompagner dans leur fonction de représentant de l'association, l'APF organise des formations pour les acteurs associatifs.

Ainsi, les **19 et 20 juin, deux journées ont été consacrées à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et à la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA)**. L'objectif de ces journées était de mieux comprendre le fonctionnement des MDPH et des CDAPH, repérer les enjeux, partager les positions de l'APF sur ces thèmes. Deux adhérents bénévoles et la directrice ont participé à cette formation à Toulouse.

Le 4 décembre une journée rencontre-formation sur le thème de l'accessibilité s'est également déroulée à Toulouse. Deux adhérents bénévoles de la délégation y ont participé.

Les membres du Dispositif d'Accueil Associatif Individualisé (DAAID) ont suivi 4 journées de formation. Ces journées ont pour objectif de permettre à l'ensemble des acteurs inscrits dans ce dispositif d'échanger sur leur pratique et d'avoir de nouveaux outils pour mieux construire leurs actions auprès des personnes.

Enfin, Jacqueline Pasqualato et Lorène Billaut ont participé à la **session de mobilisation des acteurs de la vie associative** mis en œuvre par le groupe initiative national de l'APF « Ile aux Projets ». Leur formation s'est déroulée **du 17 au 22 novembre 2014.**



○ *Soirée des bénévoles*

Le 4 novembre les bénévoles ont été conviés à la réunion bilan de l'opération de sensibilisation pendant le festival Jazz In Marciac. Cette rencontre a eu lieu à la salle polyvalente du Garros à Auch. Tous les bénévoles n'ont pas pu être présents, néanmoins, il y avait plus d'une vingtaine de participants. Le temps de travail a permis de cibler les réflexions à mener pour l'amélioration de la prochaine opération de sensibilisation. Puis, le partage d'un apéritif dinatoire a été l'occasion de partager un moment convivial.

✓ Des actions fructueuses

Cette année, sous l'impulsion des membres du Conseil Départemental, la délégation a renouvelé certaines actions ressources menées l'an passé. Ces opérations nous permettent à la fois de récolter des fonds nécessaires à notre fonctionnement et à la mise en œuvre de nos actions, mais elles sont également un temps de partage avec tout(e)s et tous. **L'ensemble de ces actions a permis à la délégation de récolter près de 5 800 euros** (déduction faite des frais).

○ *Le bal Gascon*



En 2014, le bal Gascon organisé par et au profit de la délégation Gersoise de l'APF a été un réel succès. Grâce à la participation efficace de l'ensemble des bénévoles de la délégation et des musiciens de l'Association pour la Culture Populaire en Pays Gascon (ACPPG) qui nous ont offert cette soirée, près d'une centaine de personnes dont une vingtaine d'adhérents ont passé une superbe soirée. Cette soirée s'est déroulée à la salle des Cordeliers à Auch le 8 février 2014.

○ *Un concert rock and blues*

Le **samedi 17 mai**, les musiciens du groupe Mammouth King Blues Band, ont renouvelé leur soutien à la délégation en offrant un concert de blues au profit de l'Association. Nous étions moins nombreux que pour le bal, mais **l'ambiance était à nouveau au rendez-vous**. Par le nombre important d'adhérents présents à cette soirée ouvert à tous, la délégation a pu concrétiser une opération de mixité des publics.



○ *HandiDon*

Pour faire face aux difficultés financières rencontrées par l'Association, le Conseil d'Administration a entrepris à la fois des mesures de réorganisation pour dépenser moins, mais aussi des mesures de « nouvelles ressources » pour assurer à l'APF son indépendance et sa capacité d'innovation. C'est dans ce cadre qu'il a été demandé à tous les acteurs de l'APF de participer à l'opération nationale HandiDon (forme de jeu national qui s'est clôturé par un tirage au sort).

Les bénévoles ont été fortement mobilisés sur cette action de fin août à fin novembre 2014.

Plus de 800 envois postaux ont été mis sous pli à la délégation par des bénévoles le 28 août. Puis, grâce aux **partenariats avec Conforama, Leclerc, Carrefour, et les mairies de l'Isle Jourdain et de Fleurance**, la délégation a pu organiser plusieurs jours de vente dans les galeries marchandes et sur les marchés.

Enfin, des bénévoles et adhérents ont également proposé autour d'eux des tickets-dons.

Par leur participation, les acteurs de la délégation du Gers nous ont permis de dépasser l'objectif qui nous avait été demandé en récoltant près de 4 600 € (frais d'affranchissement déduits).



✓ **Evolution des délégations :**

Durant l'année 2014, suivant les directives du Conseil d'Administration et sous l'autorité de la Direction Générale, un travail important a été réalisé tant au niveau du Conseil APF de Région que lors des rencontres régionales entre directeurs de délégation. Dans un premier temps un **autodiagnostic départemental puis régional a été réalisé**, nous permettant d'avoir une photographie de l'ensemble des actions au niveau de la région. Dans un deuxième temps, **un pré-projet de réorganisation a été co-construit**. Dans celui-ci, l'espace géographique des délégations a été revisité, envisageant un regroupement de départements en territoires.

Le **22 octobre une réunion nationale** à Paris a rassemblé les représentants des Conseils Départementaux et les directeurs de délégation. La synthèse des projets de toutes les régions de France a été présentée. C'est sur cette base, que fin 2014, le Président et le Directeur Général ont proposé des repères communs qui garantissent l'unité nationale et des repères ouverts pour permettre l'ajustement aux réalités de terrain.

Sur la base de ces éléments, dès le mois de décembre, **les directeurs de délégations**, auxquels se sont associés **les élus des Conseils Départementaux**, avec **la direction régionale**, ont poursuivi cette action en imaginant une organisation cible intégrant les mutualisations possibles entre délégations.

Compte de résultat 2014

Charges en euros			Produits en euros		
	2013	2014		2013	2014
Achats <i>(eau, électricité, alimentation, carburant, fournitures de bureau, ...)</i>	3 373	2 991	Ventes, Prestations <i>(Ventes d'objets, participations repas et loisirs, Actions "ressources", ...)</i>	5 807	8 708
Services extérieurs <i>(Location entretien des locaux et du véhicule, assurances, documentation, maintenance, ...)</i>	13 448	15 790	Subventions	40 400	53 315
Autres services extérieurs <i>(Frais de comptabilité, charges de mailing, frais de déplacement, internet, téléphone, affranchissement, alimentation à l'extérieur, ...)</i>	66 058	57 406	Autres produits de gestion <i>(Mailings, semaine nationale, adhésions, abonnements, ...)</i>	70 273	65 125
Impôts et taxes	5 804	6 567	Produits exceptionnels	2 916	2 916
Charges de personnel <i>(Salaires, charges salariales - URSSAF, Pole emploi, retraite, ... - formation, taxe sur les salaires, médecine du travail, ...)</i>	62 049	76 178	Transfert de charges	-	-
Autres charges de gestion <i>Frais de Siège</i>	10 516	9 158			
Charges exceptionnelles	45	450			
Dotation aux amortissements	8 181	7 965			
			<i>Déficit</i>	50 078	46 441
Total des charges	169 474	176 505	Total des produits	169 474	176 505

Le compte de résultat 2014 sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de l'APF à la fin du second trimestre 2015.

Perspectives

Pour l'année à venir, le Conseil Départemental souhaite poursuivre les actions menées dans le cadre des orientations de l'APF, et sera particulièrement vigilant à :

- L'accueil et l'accompagnement des personnes dans la défense de leur droit via le **Dispositif d'Accueil Associatif Individualisé en Délégation que nous voulons voir perdurer**. Celui-ci doit rester en lien étroit avec le Conseil Départemental afin de l'alerter sur les reculs des droits des personnes et nourrir sa réflexion sur les actions à mener.
- La mise en application des **Agendas d'Accessibilité Programmé**, au respect des délais et à l'usage abusif qui pourrait être fait des dérogations. D'autre part, le Conseil Départemental veillera à **l'accessibilité des bureaux de vote**.
- La restriction de l'accès au **fonds départemental de compensation** et au financement des **services d'aide ménagère**.

Le Conseil Départemental souhaite poursuivre son action de **défense des intérêts et du respect des droits des enfants et jeunes adultes** résidant dans l'Institut Médico Educatif de Moussaron. Il souhaite également continuer à apporter son soutien aux familles et aux salariés.

Le Conseil Départemental continuera sa collaboration avec le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de l'APF du Gers et contribuera activement à la mise en place d'espaces de rencontres et de convivialités entre les usagers du SAVS et les adhérents et bénévoles de la délégation.

L'évolution des délégations se poursuivra durant l'année 2015 et le Conseil Départemental veillera particulièrement **au maintien du lien social et de la proximité avec les adhérents et plus largement toutes les personnes en situation de handicap**.

Cet été aura lieu **l'élection des représentants des adhérents de l'APF du Gers**. Le Conseil Départemental deviendra le Conseil APF de Département. **Le Conseil Départemental actuel mettra tout en œuvre pour accompagner la nouvelle équipe**.

Fort de l'action que nous menons depuis plusieurs années pendant le festival de Marciac, le Conseil Départemental souhaite **développer les actions de sensibilisation dans le milieu scolaire** grâce au parcours réalisé par les élèves du lycée polyvalent Le Garros d'Auch. La délégation profitera de ces événements pour **informer les parents**.

Le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, discuté en 2015, risque de mettre à mal l'autonomie et le fonctionnement des Maison Départementale des Personnes Handicapées et par conséquent les droits et les prestations attribués à ces personnes. **Le Conseil Départemental appelle les Gersois à se mobiliser autour de l'action « Touche pas à ma MDPH »**. A ce titre, et dès à présent, il invite les personnes à signer la pétition en ligne (www.change.org/TouchePasAMaMDPH).

Enfin, **le Conseil Départemental restera impliqué dans la vie citoyenne** en participant au collectif du quartier du Garros et au Conseil Citoyen dans le cadre de la mise en place du contrat de ville.



Nos principes et revendications

Pour la mise en place d'une politique transversale et intégrée du handicap !

◆ Nos grands principes :

- Non-discrimination
- Solidarité nationale

◆ Nos grandes revendications :

- Une accessibilité effective
- L'éducation pour tous
- Un meilleur accès à l'emploi
- Un revenu d'existence à hauteur du Smic brut
- Une compensation individualisée et totale du handicap
- Une offre de services adaptée et de qualité